Marloie, le 21 avril 2026

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE SAINT-HUBERT

Compte-rendu de la réunion de CLDR

à la Maison du Tourisme de St-Hubert, le 20 avril 2026

OBJECTIFS DE LA RÉUNION :
Priorisation des projets dans les différents lots.

À L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 9/3/2026
2. Compléments d'informations sur les projets
    a. Localisation des logements tremplins dans les villages (IMPACT)
    b. Musée du sabot (FRW)
    c. Agriculteurs (FRW)
    d. Associations (FRW)
    e. Aînés (FRW)
3. Priorisation des projets en lot
4. Présentation de la priorisation et premières tendances pour les lots 1, 2 et 3
5. Divers

ACCUEIL
Pierre-Alexis Roland, Echevin en charge du PCDR et Président de la CLDR, accueille les membres de la Commission en les remerciant de leur présence.

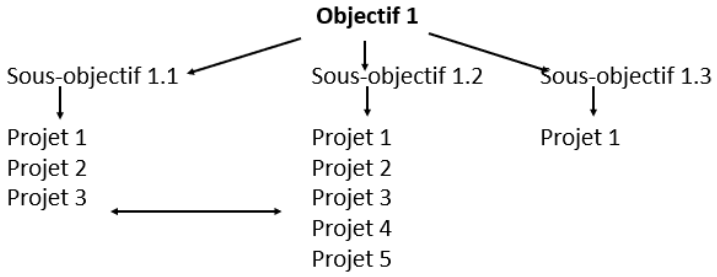
+ + + + +

1. Approbation du compte-rendu du 9/2/2026

La CLDR approuve le compte-rendu à l'unanimité, sans remarques.

2. Rappel de la stratégie provisoire

La FRW rappelle brièvement la stratégie - toujours à peaufiner - qui est composée de 3 objectifs majeurs et 14 objectifs opérationnels. Lors des deux dernières CLDR, les membres ont trié 113 projets avec un arbre à décision, en éliminant des projets qui ne répondaient pas aux objectifs, manquaient de clarté. Sur les 113, la CLDR en épingle 39 qui ne répondent pas à la stratégie, ou sont davantage des recommandations, manquent de clarté ou ne sont pas gardés. Il en reste donc 68 que la FRW a repris dans des arbres stratégiques selon le schéma suivant :



Avant cette réunion, le bureau Impact, la commune et la FRW se sont coordonnés pour plancher sur les projets et récolter des informations lorsqu'il en manquait. Tout a été conservé et les propositions de basculement vers le Lot 0 ou des recommandations communales sont enregistrées. Pour rappel, il faut être conscient que le PCDR n'est pas un catalogue de projets ! Tout ne pourra pas être réalisé. La CLDR devra encore faire des choix dans la liste des projets.

➔ Le but de la réunion de ce jour est d'y voir plus clair, d'étudier :

- si la stratégie est solide, si chacun des objectifs tient la route, ou si au contraire il manque de projets (certains objectifs ne contiennent pas de projets),
- si des projets peuvent être regroupés (redondants ou même thème),
- si un projet doit encore être précisé,
- ou si c'est un « petit » projet qui peut être réalisé par un autre biais que dans le PCDR (ex : via un appel à projets de la Fondation Roi Baudouin).

➔ **Résumé des échanges et changements au niveau des axes 2 et 3** (le tableau présenté en cours de réunion est en annexe 1 ; les projets confirmés ne sont pas repris ci-dessous) :

AXE 2 – Protéger et valoriser les ressources du territoire

OBJECTIF 2.1 - EN VEILLANT À L'INTÉGRATION DES CADRES DE RÉFÉRENCE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Actualiser et mettre en œuvre le PCM

Réactions de la CLDR :

- Pas uniquement dans les villages, surtout entre les villages et le centre de Saint-Hubert.
- Est-ce que les citoyens seront associés au travail ?
  → Oui, via un comité de suivi du PCM ; la CCATM est généralement impliquée et la CLDR peut l'être aussi.
- Le renouvellement de la CCATM est en cours.

Réaliser un Schéma de Développement Communal (SDC)

La commune a mis au budget la dépense pour un auteur de projet en 2026. Cependant, la commune souhaite garder un projet dans le PCDR (et pas en Lot 0) pour pouvoir suivre les travaux du SDC.
→ La CLDR est d'accord de maintenir ce projet aussi dans le PCDR.

OBJECTIF 2.2 - EN REHABILITANT LES BATIMENTS ET LES CHANCRES

Réaliser un cadastre des biens (bâti et terrain) communaux et privés vides + affectation

FRW :

Vu qu'il n'y a que deux projets dans l'objectif 2.2, la FRW propose de transférer ce projet dans l'objectif 2.1 lié à l'aménagement du territoire et de supprimer cet objectif.

Décision :

Accord à l'unanimité.

Restaurer et réaffecter l'ancienne maison communale

FRW :
Vu qu'il n'y a que deux projets dans l'objectif 2.2, la FRW propose de transférer ce projet dans l'objectif 2.4 lié aux espaces publics et de supprimer cet objectif.
Décision :
Accord à l'unanimité.

2.3 EN METTANT EN ŒUVRE DES INITIATIVES POUR VALORISER ET INTÉGRER LE PATRIMOINE NATUREL, ENVIRONNEMENTAL, ARCHITECTURAL, HISTORIQUE ET IMMATÉRIEL DANS L'IDENTITÉ COLLECTIVE

Créer un musée du sabot

FRW :
La collection appartient à un propriétaire privé de Awenne. La FRW prendra contact avec lui pour voir les possibilités.
Réactions de la CLDR :
Si un musée se fait, quid de la gestion ? Où le mettre, Awenne ou Saint-Hubert ?
Décision :
On garde le projet pour l'instant. On évaluera de nouveau après la discussion avec le propriétaire.

Informations/formation sur la gestion des bois pour les propriétaires privés

Réactions de la CLDR :
Il existe des structures pour accompagner les propriétaires de bois privé.

- Cellule d'appui à la petite forêt privée (Filière bois Wallonie)
- Société Royale Forestière de Belgique (SRFB)

Ce projet est différent des autres qui sont dans cet objectif. Ne faudrait-il pas le basculer dans l'objectif 2.1 (cadres de référence liés à l'aménagement du territoire) ?
➔ La FRW rappelle que l'origine de ce projet est vraiment d'informer les petits propriétaires sur la bonne gestion (naturelle, économique…) de leur bois ainsi que les aides dont ils peuvent bénéficier pour entretenir et valoriser leur bois. Il s'agit aussi de donner des conférences ou séances d'info sur différents sujets (ex : Nassonia). Le projet va au-delà du Code forestier, cadre de référence de la thématique.
Décision :
On garde le projet dans cet objectif.

Autre réaction : avant d'être des sapinières, les bois autour de Saint-Hubert étaient des landes à bruyères. Il serait intéressant de rappeler cette histoire et voir comment la valoriser ? Le Bois du Fays est le plus ancien bois de Saint-Hubert (repris sur les cartes de ~1770). Il est traversé par la balade du sonneur, fréquenté par les scouts et enfants car tout prêt du centre-ville. Il est un peu laissé à l'abandon et il faudrait l'entretenir (notamment l'ancien parcours vita qui s'y trouve), le fermer à la circulation et le valoriser → La CLDR décide de basculer cette idée en recommandation pour la commune. La FRW propose par ailleurs d'envisager peut-être ce lieu pour le projet de parcours dans la canopée (objectif 3.3 sur le tourisme), d'autant qu'il est jointif avec le parc à gibier qui va être restauré.

Mettre en valeur la culture locale

FRW :
Il y a déjà un projet similaire : « **Inventorier, restaurer et valoriser le patrimoine ».**
La culture locale faisant partie du patrimoine au sens large, la FRW propose de fusionner les deux projets et d'étoffer la fiche-projet avec toutes les idées.

Décision :
Accord à l'unanimité.

2.4 EN AMÉNAGEANT ET EN METTANT EN VALEUR L'ESPACE PUBLIC DANS LE CENTRE-VILLE ET LES VILLAGES

Valoriser le parc Dussart

Commune :
Pierre-Alexis Roland informe que les deux projets proposés dans la rénovation urbaine ne sont pas éligibles et ne seront donc pas réalisables à ce stade. Le rond-poind « cacahuète » avenue des chasseurs Ardennais est sur une voirie régionale et hors périmètre (en partie) tandis le projet pour relier la N848 à la N808 est trop orienté « voirie ». Le SPW privilégie désormais les projets de mobilité douce.
Décision :
La CLDR le garde même s'il faudra préciser ce qu'on veut en faire.

Achat et réhabilitation de la SOCOGETRA à Awenne

FRW :
Le site est en vente au prix de 495 000€ et il y a sans doute une grosse dépollution à faire. Il serait intéressant que la commune entame les procédures de reconnaissance du site comme SAR (Site à réaménager) pour pouvoir aller chercher des subsides à l'achat et à la dépollution. Cela donnera un attrait supplémentaire pour de potentiels investisseurs.
Décision :
La CLDR le garde car le site est au cœur du village de Awenne et son devenir va impacter tous les habitants du village.

AXE 3 – Développer l'économie locale

OBJECTIF 3.1 - EN FAVORISANT LES CIRCUITS-COURTS, EN VALORISANT LES PRODUCTIONS LOCALES ET EN SOUTENANT LES INITIATIVES DE DIVERSIFICATION

Créer une petite épicerie bio et locale, point de dépôt boulangerie (ex : local de la MJ derrière l'école) à Awenne

Réactions de la CLDR :

- Une boulangerie s'est ouverte récemment à Arville.
- On voit de plus en plus des petits centres de dépôts en France, pourquoi pas ici à St-Hubert ?
- Est-ce que c'est bien réaliste et viable ? On constate que l'épicerie de la Mauvaise herbe à Nassogne (qui compte plus d'habitants) met la clé sous le paillasson !?
- Le projet était déjà présent dans le 1er PCDR et a été abandonné.
- Pourquoi Awenne ? C'est réducteur, or c'est plus pertinent d'envisager le territoire global → Parce que l'idée a été recueillie dans ce village mais on peut étudier quel est la meilleure localité.
- Il faut éviter une concurrence avec le magasin de la Ferme du Long Pré.

La FRW propose à la CLDR de fusionner ce projet avec le suivant :

Organiser un point GAC (avec le GAL Nov'Ardenne) ou similaire à Saint-Hubert et/ou Village

Réactions de la CLDR et du GAL :

- Le GAL Nov'Ardenne a déjà un GAC ou groupe d'achat commun « Au panier des Nutons » qui couvre les communes de Libin, Libramont, Ste-Ode, St-Hubert et Tenneville, avec un dépôt à Libin. Il y a quelques clients borquins qui viennent jusque-là mais pourquoi ne pas envisager un dépôt à St-Hubert ?
- A noter que les projets actuels du GAL courent jusque fin 2027 (= fin de la programmation) ; après, le GAL rentrera de nouveaux projets.
- Ce n'est pas forcément évident de faire fonctionner ce GAC des Nutons, les GAC's de Neufchâteau et Ste-Ode fonctionnent bien car il y a un réseau de gens du crû qui s'investissent dans la démarche.

Décision :

La CLDR fusionne les deux projets qui deviennent **« Soutien aux initiatives existantes et à venir en matière de produits locaux »**. En tenant à l'œil qu'il faut informer et communiquer sur ce qui existe (ex : GAC des Nutons mais aussi le GAC de Ste-Ode auquel St-Hubert pourrait se raccrocher).

Développer l'énergie biomasse

Réactions de la CLDR :

Même si la commune a des ressources en bois, il faudrait étudier les possibilités et voir la quantité dont la commune a besoin pour faire fonctionner un réseau de chaleur → Ce sera fait au moment de l'activation d'un projet biomasse, en fonction des consommations et besoins des différents bâtiments publics et privés qui se raccorderont à un réseau de chaleur par exemple.
La FRW peut faire appel à ses collègues qui sont facilitateurs au niveau du secteur public pour une séance d'information et organiser le cas échéant, une visite d'un réseau de chaleur (ex : Nassogne).

Développer l'énergie hydroélectrique

Réactions de la CLDR :

Pourquoi ne pas le mettre dans le PAEDC (Plan d'actions en faveur de l'énergie et du climat) ? → Il n'y a pas de subsides via le PAEDC mais bien via le PCDR, à voir au cas par cas.
Ce projet peut aussi avoir une visée touristique et pédagogique (ex : moulin avec roue hydroélectrique).
Il faut être conscient que ça représente de grosses dépenses et sans certificats verts, c'est peu rentable ; ce l'est à peine quand on revend l'électricité produite, à moins qu'on ne consomme directement sur place → Cela pourrait alors déboucher sur la création d'une coopérative dans laquelle les citoyens peuvent participer et être bénéficiaires.
Dans ce type de projet, il y a des difficultés liées au changement climatique (ex : sécheresse en été qui suspend le fonctionnement) alors que la Région souhaite financer des projets « rentables ».
Enfin, pourquoi ne pas ajouter la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments existants ? → La démarche est déjà lancée par la commune sur certains toits de ses bâtiments.

OBJECTIF 3.2 - EN CREANT UN ENVIRONNEMENT PROPICE A L'IMPLANTATION ET AU DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES, COMMERCES ET INDEPENDANTS

Stimuler et redynamiser le commerce

La commune vient d'augmenter la taxe sur les cellules vides, en espérant avoir un impact positif sur le problème.
A noter que la Région wallonne, d'ici fin 2026, va réformer le système des ADL (agences de développement local) qui subsisteraient soit en tant que cellule d'animation du centre-ville, soit en tant que superstructure de plusieurs communes couvrant au minimum 20.0000 habitants.

Inciter à l'installation de TPE et PME dans secteur tertiaire (création de bureau)

Une fois les bureaux déménagés à la Cité administrative, la commune a le projet de consacrer le 3e étage du bâtiment en co-working.

Enfin, la FRW, en accord avec l'auteur de PCDR et la commune, propose une nouvelle idée :

Création d'un atelier rural

Le principe ? Un bâtiment communal polyvalent (modulable), loué à une ou des TPE et PME pour une durée limitée, dans le but de faciliter leur lancement, leur diversification ou leur expansion, et ce en évitant les investissements lourds liés à l'achat d'un bâtiment. On peut le construire ou l'aménager en zone d'habitat à caractère rural (dans les villages afin de maintenir une activité et éviter le phénomène dortoir). Il est complémentaire au hall-relais d'Idelux et est subsidiable en Développement rural (60% jusque 850,000 €).

Décision :

La CLDR trouve l'idée très intéressante et marque son accord de l'ajouter.

OBJECTIF 3.3 - EN CONSTRUISANT UNE OFFRE TOURISTIQUE RAISONNÉE S'APPUYANT SUR LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET LE PATRIMOINE

Créer une promenade autour de l'eau et des fontaines à Saint-Hubert

Les représentants d'Awenne regrettent qu'après plusieurs relances, ils n'ont pas de retour de la commune pour avancer sur le circuit des fontaines dans leur village.

La FWR propose de tenir ça à l'œil et de l'ajouter à ce projet dans le cas où les démarches « patinent ».

Créer des aires pour accueillir les mobilhomes / vans

Une participante réagit : n'est-ce pas de la concurrence directe avec le camping ? En plus, le propriétaire du camping paie une taxe de séjour de 3,5€ par mobilhome.

Un autre renchérit : pourquoi ne pas rendre ces aires payantes dans ce cas ? → Il faut une gestion… donc pourquoi pas confier cette gestion au propriétaire du camping (ex : si une aire de mobilhome est créée à côté de l'aérodrome qui est situé juste à côté du camping) ou envisager un partenariat public-privé.

La FRW précise que tous les mobilhomes n'ont pas forcément envie d'aller en camping, certains préfèrent juste trouver une étape pour la nuit et s'en aller tôt le lendemain. Il y a du public pour les deux types d'emplacements. Ce ne sera pas d'office concurrentiel.

Définir parking pour départ de randonnées à Saint-Hubert

Sur les 30 balades existantes, il y en a au moins déjà 20 qui ont des parkings à proximité.

Dynamiser l'aérodrome, partenariat PP

L'aérodrome n'est pas déficitaire mais coûte cher, d'où l'idée de trouver un investisseur.

Tourisme du train ou de la forêt / Créer plus de produits touristiques au départ de la gare de Poix

La demande pour ce type de produit est croissante (avec possibilité de prendre les vélos). La Grande forêt de St-Hubert y travaille, mais le seul hic est de rentrer en contact avec la SNCB.

Développer le tourisme équestre

Envisager aussi des billets combinés trains/chevaux au départ de Poix.

A noter que la FRW a contacté les manèges qui ressortent, par rapport aux autres communes voisines, comme une spécificité locale : on recense 7 centres équestres ou manèges dont 3 se

focalisent sur l'élevage. Après un sondage par téléphone, il s'avère que plusieurs sont en fin de carrière et en phase de transition vers la génération suivante, certains n'ont pas l'envie de s'investir pour le moment dans des nouveaux projets. Vu ce contexte, la FRW propose d'y revenir (et de relancer les centres) plus tard.

OBJECTIF 3.4 - EN MISANT DAVANTAGE SUR LES « OUTILS » EXISTANTS TANT PRIVÉS QUE PUBLICS

L'objectif est « vide » de sa substance donc il tombe à l'eau. Cependant, les projets inscrits dans le PCDR vont forcément reposer sur les différents acteurs et opérateurs existants.

* * * *

Les axes 2 et 3 sont donc clôturés mais la FRW souhaite revenir avec des précisions / propositions pour l'axe 1.
Ainsi, lors de la préparation de cette réunion, la FRW a discuté avec le bureau Impact et la commune sur l'ajout d'un projet, à savoir la création de places d'accueil de la petite enfance.
En effet, il y a une crèche avec une capacité de 21 enfants, et 6 accueillantes pour une capacité de 24 enfants. Mais le taux de couverture (28,5%) est insuffisant par rapport à la demande (33% suivant FWB et UE). Or, si la commune veut attirer de nouveaux habitants et notamment des familles, il faut pouvoir offrir des places d'accueil. Enfin, la maison médicale aimerait s'étendre pour accueillir des confrères et enrayer la pénurie de médecins et dentistes… Si un jour la crèche devait déménager, il faudrait lui trouver un bâtiment. Mais ceci est en réflexion à la maison médicale.
➔ La CLDR est d'accord **d'ajouter ce projet de création de places d'accueil de la petite enfance** dans l'objectif 1.1 lié aux services.

Par ailleurs, la FRW a consulté les associations notamment pour une question laissée en suspens lors de la dernière réunion, à savoir : faut-il garder **l'organisation l'événement culturel phare** ?
Les réponses fusent un peu dans tous les sens mais au final, vont plutôt dans l'optique de miser sur un événement existant et de l'étoffer, de le faire grandir et de le porter avec davantage de partenaires pour l'ancrage local ➔ La CLDR suit cette tendance et le **projet est maintenu** dans l'objectif 1.3 lié à l'offre de loisirs (« Créer » est transformé en « Renforcer »)

Enfin, La FRW repasse en revue les arbres stratégique (voir annexe 2) en mettant l'accent sur les modifications advenues au cours de ces deux dernières réunions.
➔ **La CLDR marque son accord sur la stratégie revue et modifiée lors de ces deux dernières réunions.**

3. Rapport annuel

Toute commune qui bénéficie de subsides du Développement rural est légalement tenue de rédiger annuellement un rapport pour le 31/3. La FRW présente ce rapport à l'assemblée.

➔ **La CLDR approuve et n'émet aucune remarque sur le rapport annuel qui peut donc être soumis à l'approbation du prochain Conseil communal.**

NB : une fois approuvé par le Conseil, le rapport complet sera disponible sur le site internet de la commune.

4. Calendrier

➔ Quelles sont les suites de cette réunion ?

- Rédiger un cahier de projets (IMPACT), décrire chaque projet en une page (objectif, lieu, budget…), ce qui permettra d'avoir un outil d'aide à la décision pour voir quels projets sont prioritaires ;
- Classer, en CLDR, les projets par priorité (lot 1, lot 2, lot 3) ;
- Faire une 3e phase d'entonnoir car il y aura certainement encore l'un ou l'autre projet qui risque de « tomber » pour une raison ou une autre.

Les dates des prochaines réunions de CLDR sont : **20/4, 11/5.**

5. Divers

➢ **Appel à projet « Vis mon village » de la Fondation Roi Baudoin (FRB)**

- Objectif : améliorer la qualité de vie dans les villages et renforcer la cohésion sociale
- Budget : 5.000€ par projet
- Délai : **15 avril 2026**
- **Aide possible de la FRW (relecture, argumentaire…)**

Projets possibles :
➔ Aménager une caravane mobile en espace de convivialité pour les associations
➔ Mettre un abri vélo dans chaque école primaire
➔ Créer un jardin forêt : intérêt ?
➔ Ou autre ?

➢ **Appel à projet « Bien vieillir dans un bâtiment de valeur » de la Fondation Roi Baudoin (FRB)**

- Objectif : trouver une réponse au besoin de nouvelles formes d'habitat pour les seniors
- Etude de faisabilité
- Budget : 25.000€ par projet
- Délai : 28 mai 2026

→ Ce que l'étude de faisabilité peut traiter :
- Le bâtiment se prête-t-il à la réalisation d'unités résidentielles ?
- Estimation du coût ?
- Habitants potentiels ?
- Partenaires potentiels ?
- Montage juridique et financier ?

➢ **Consultations**

- **Associations** : retour le 20 avril
- **Agriculteurs** : le 17 mars 2026
- **Maison médicale** : 6 mars
- **CCE**: à venir

➢ **10 mars Webinar gratuit :** Prévenir plutôt que subir : Tout savoir sur l'assurance collective « RC Forêt » et « les bonnes pratiques forestières »
➢ **17 mars Ciné-débat** : Chauffage au bois, Miracle ou mirage?

- **19 avril :** Fêtes des associations

Pour la FRW,

Geoffrey BERGUET et Catherine SERVOTTE

Présents : Cédric BOULARD, Mathias CLAUDE Franz CLAUDE, Philippe COLOT, Gilles DABE (conseiller), Robert FELIX, Marie GODFROID, Vincent GUISSET, Anne HENNEAUX (Conseillère), Jean-Pierre HOTTON, Guillaume HOTTON, Henri LIERNEUX, Julie MAQUET, Frédéric MORTIAUX, Céline NICOLAS, Gino RATINCKX, Pierre-Alexis ROLAND (Echevin et Président de la CLDR), Yves SATINET, Brice THUMILAIRE, Sylvain VERSTREPEN, Jean ZORATTI.

Invités présents : Guillaume PERIN (Tiers-Lieu), Bénédicte PECQUET (agent-relais pour le PCDR), Ryan MUZA (GAL), Marie-Paule SMEYERS (RSI)

Excusés : Lucien ADAM, Gilles DELEPIERRE, Quentin GOIRE, Valérie LEGRAND, Armelle MAGERAT, Sylvain VANNESSE, Raphaël VANOUDENHOVEN

IMPACT : Anais LOTTEN

FRW : Geoffrey BERGUET, Catherine SERVOTTE